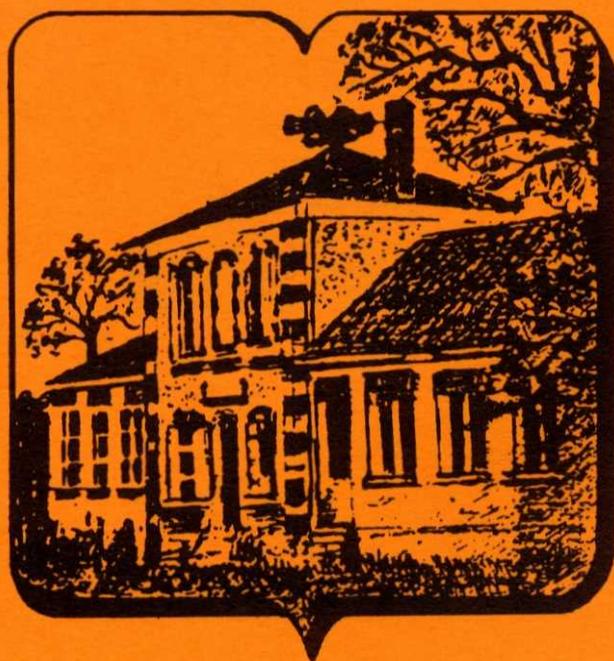


SAINT GERMAIN DE LA GRANGE



MAIRIE

SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Tél. : 34.89.01.38

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET - AOÛT 1987

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	Page 1
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 1987 ...	3
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 1987	5
FLASH 1 ^{er} JUILLET 1987	9
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 1987 ..	11
C.R. RÉUNION COMMISSION D'URBANISME DU 23 JUIN	13
ANIMATION	15
LA FÊTE DE NOTRE COMMUNE	22
HISTOIRE DE SAINT-GERMAIN ET DE SES ENVIRONS	26
INFORMATIONS PRATIQUES	28
ÉTAT CIVIL	31
ASSOCIATIONS	32
PETITES ANNONCES	36

**OUVERTURE DE LA MAIRIE : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 15 h 30 à 18 h.
mercredi de 15 h 30 à 18 h - samedi de 9 h à 11 h 30.**

LE MAIRE ET LES ADJOINTS reçoivent sur Rendez-vous.



Le mot du Maire

Les préoccupations (nombreuses) du quotidien et quelques turbulences locales ne doivent pas nous détourner de nos objectifs à deux et à cinq ans, le Conseil s'est donc attelé depuis un an avec détermination aux tâches principales qui doivent préparer l'entrée de notre commune dans le troisième millénaire. C'est dans treize ans, c'est à dire demain si l'on sait qu'il faut souvent dix ans pour aller au bout d'un projet un peu important.

Un cadre : l'Europe.

La France dès 1992 devra s'être mise à l'heure Européenne. Comme nous l'ont rappelé le Président PFLIMLIN et Madame THOME-PATENOTRE le 7 juillet dernier au Parlement de Strasbourg. A cette date en effet, l'harmonisation des politiques économiques devra être accomplie pour les 12 états membres. C'est ainsi que la suppression des protections amènera par exemple Air Inter en compétition avec Lufthansa et d'autres entre Paris et Lyon. Cela n'ira évidemment pas sans répercussion sur la vie de nos communes. Il faut donc nous moderniser par des efforts valorisant nos talents. Les querelles "clochemerlesques" n'auront plus leur place.

Nos objectifs :

C'est contribuer à faire de St Germain de la Grange, une commune majeure, développée, accueillante, unie.

Une Commune Unie :

Saint Germain de la Grange ne peut se permettre de gâcher ses énergies à des querelles partisans. La modicité de ses ressources humaines et matérielles le lui interdisent. L'importance de l'aide qu'elle peut légitimement demander à la solidarité publique (Etat, Région et Département) est directement liée à sa réputation et à son image de marque. Il est temps de changer de comportement et de rétablir une vraie solidarité.

Une Commune développée :

C'est le contraire d'une Commune dortoir. Il lui faut des ressources pour son aménagement, et un aménagement de qualité pour ses habitants. Par exemple, un réseau de routes et de viabilités modernes. Début 1988 commenceront les travaux d'hydraulique pour réguler les eaux pluviales sur le même axe. L'ouvrage sera complété simultanément par un chemin piétonnier et les travaux de rénovation de notre C.V.I. entre Neauphle et Beynes. Tout ceci grâce à plus de trois millions de francs de subvention dont deux millions déjà notifiés. Cette réalisation sera confortée par le fait que le projet d'autoroute B 12 coupant la commune en 2 est définitivement abandonné.

Par ailleurs, la situation et la dimension de notre zone industrielle ne sont pas à la hauteur de nos besoins. De nouvelles solutions doivent être trouvées dans le cadre du Schéma Directeur du Val de Gally.

Une Commune accueillante et majeure :

A la fange de la ville nouvelle de St Quentin en Yvelines, nous subissons une pression foncière qu'il nous faut maîtriser. D'où des mesures d'aménagement concerté et des modifications du P.O.S. en perspective. D'autre part, l'accroissement de la population jeune et âgée est inéluctable sur notre Commune. N'oublions pas que dans 13 ans, 20% de la population aura plus de 60 ans et que nous enregistrons l'arrivée en nombre croissant de jeunes ménages. Il faudra en tirer les conséquences et nous en reparlerons.

...../



Conclusion : Venez participer à la construction de l'avenir de votre Commune.
La campagne de réunions d'informations se poursuivra à la rentrée et nous
permettra d'apporter votre contribution à la solution des problèmes de votre
quartier et à la préparation des travaux d'intérêt général.
Bonnes vacances. Rendez-vous en septembre.

Jean MAURICE



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU DIX AVRIL MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT

La séance est ouverte à 20 heures 45 sous la présidence de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Conseillers présents : MM MAURICE, BESEME, DESMARCHELIER, GOILLOT, SAINT YVES.
MMes : HUSSON, LANDEC

" Absents : Mme BOURGUIGNON a donné pouvoir à M. SAINT YVES
Mme DRUAUX a donné pouvoir à Mme LANDEC
Mr BOUCHEIX excusé.

Monsieur MAURICE nomme Monsieur DESMARCHELIER secrétaire
Monsieur GOILLOT donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil

du 7 Mars 1987 qui est adopté par 9 voix.

Madame HUSSON donne lecture du Compte Administratif 1986 dont l'excédent globale s'élève à la somme de 665 878 F 53.

- La section de fonctionnement, mise au vote est adoptée par 8 voix (le Maire ne vote pas) .

- La section d'investissement est adoptée par 8 voix.

- Les comptes administratifs 1986 du C.C.A.S et de la Caisse des Ecoles sont également adoptés par 8 voix.

DELIBERATIONS

- Indemnité des instituteurs pour classes de découverte (25.01 au 1.02 87) indemnité fixée par circulaire Préfectorale d'un montant de 1 785,76 F par instituteur (M FAUGERE et Mme GADROY) adoptée par 9 voix

- Délibération décidant de passer un contrat à la société LOCANDA de MERE pour la livraison de repas à la cantine des Ecoles et de résilier la convention avec BEYNES adoptée par 9 voix.

- Sur demande de contribution. Remboursement de factures d'éclairage public de la rue du Mantois et de la rue de l'Ile de France, municipalisée le 20 Janvier 1986. (9 lampes sur 19) adoptée par 9 voix.

- Dénomination d'une allée nouvelle, dans le Haut Chatron : "Allée des Cerisiers" - adoptée par 9 voix.

- Création d'un périmètre d'aménagement pour la zone située du côté des "Maisons Brulées" (Vu la loi du 18.07.85) - adoptée par 9 voix.

Demande de subvention exceptionnelle auprès des services Départementaux et Régionaux pour travaux coordonnés sur le CV1 (70 % sur montant H.T non plafonné) Engagement de ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention Adoptée par 9 voix.

.../...

.../...

- Confirmation de la délibération du 26 Juillet 1986 pour travaux Hydrauliques : demande de 70 % en subventions du Département et de la Région. Engagement de ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention. Approuvée par 9 voix.

- Délibération pour faire passer de 33 Heures à 36 Heures l'horaire hebdomadaire de Mademoiselle DOHIN - adoptée par 9 voix.

- Monsieur MAURICE donne lecture d'un arrêté nommant Monsieur Philippe DESMARCHELIER suppléant pour la Régie d'Avance de la Mairie.

- Il nomme Monsieur Philippe DESMARCHELIER Président de séance pour passer au vote global du compte Administratif 1986 et des comptes du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles, suivant chiffres énoncés en début de séance par Madame HUSSON - Comptes approuvés par 8 voix.

- Monsieur DESMARCHELIER annonce au Maire que son compte Administratif est approuvé et lui rend la présidence.

La séance est levée à 23 Heures 45.



Le Maire

Jean MAURICE



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU DIX-NEUF JUIN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT

La séance est ouverte à 20 H 45 sous la présidence de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Conseillers présents : MM MAURICE, DESMARCHELIER, GOILLOT, SAINT YVES, ZENOU,
LOEILLET, BESEME
MMES LANDEC, BARRIERE, CHOLLET, BOURGUIGNON, HUSSON,
JAVANAUD.

" absents: M. BOUCHEIX, Mme DRUAUX.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame JAVANAUD.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame DRUAUX distribue à chacun des conseillers la photocopie de sa lettre de démission dont lecture est faite par Monsieur MAURICE.

Information

Enoncé des résultats des élections partielles et installation du nouveau conseil.

1°) Election des Adjoints.

Il est rappelé que Monsieur DESMARCHELIER, par suite des démissions de Messieurs MILLET, NAVEAU, Madame CHANCIBOT, devient premier adjoint.

Le vote se fait à bulletin secret.

2ème Adjoint responsable de l'urbanisme et de l'environnement

candidat : Monsieur SAINT YVES

Monsieur SAINT YVES est élu par 11 voix pour et 2 bulletins blancs.

3ème adjoint responsable des finances

candidats : Madame HUSSON et Madame BARRIERE

Madame HUSSON est élue par 7 voix contre 5 voix à Madame BARRIERE et 1 bulletin blanc.

4ème adjoint responsable scolaire

candidate : Madame JAVANAUD

Madame JAVANAUD est élue par 6 voix contre 2 à Monsieur GOILLOT, 2 à Madame BOURGUIGNON et 3 bulletins blancs.

2°) Elections des délégués à divers syndicats intercommunaux

Le vote se fait à mains levées. Tous les postes sont pourvus à l'unanimité.

La composition actuelle des syndicats intercommunaux est la suivante :

.../..

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICATS	VICE PRESIDENT	SUPPLEANTS
S.I.V.O.M. (Syndicat à vocation multiple de MONTFORT L'AMAURY Siège : MONTFORT L'AMAURY	J. MAURICE CH. HUSSON	J. SAINT YVES D. JAVANAUD
S.I.R.E.R. (Syndicat Intercommunal de ramassage des Elèves de RAMBOUILLET° Siège : MONTFORT L'AMAURY	D. JAVANAUD CH. HUSSON	R. BOURGUIGNON B. LOEILLET
S.I.D.O.M.P.E. (Syndicat Intercommunal de destruction des Ordures Ménagères) Siège : NOISY LE ROI	P. BOUCHEIX D. BARRIERE	CH. HUSSON M. CHOLLET
S.I.R.E.M. (Syndicat Intercommunal du Réseau d'Electricité de MONTFORT) Siège : MONTFORT L'AMAURY	J. SAINT YVES J. MAURICE	J. ZENOU M. BESEME
SYNDICAT DU GAZ Siège : NOISY LE ROI	D. BARRIERE PH. DESMACHELIER	B. LOEILLET M. CHOLLET
S.I.R.V.A.E. (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'eau) Siège : JOUARS PONTCHARTRAIN	P. BOUCHEIX PH. DESMACHELIER	J. SAINT YVES J. ZENOU
S.I.A.M.S. (Syndicat Intercommunal Aménagement de la Mauldre Supérieur) Siège : JOUARS PONTCHARTRAIN	J. SAINT YVES CH GOILLOT	CH. LANDEC R. BOURGUIGNON
C.I.G. (Centre Intercommunal de Gestion des Yvelines) Siège : VERSAILLES	CH. GOILLOT J. MAURICE	P. BOUCHEIX R. BOURGUIGNON

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE



COMMISSIONS MUNICIPALES

PRESIDENT : Jean MAURICE

COMMISSIONS	VICE-PRESIDENT	CONSEILLERS MUNICIPAUX
FINANCES	CH. HUSSON	M. BESEME - P. BOUCHEIX M. CHOLLET - D. BARRIERE
IMPOTS	CH. HUSSON	P. BOUCHEIX - D. BARRIERE M. BESEME
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	J. SAINT YVES	M. BESEME - M. CHOLLET - R. BOURGUIGNON - CH. GOILLOT - D. JAVANAUD - CH. LANDEC - J. ZENOU
SCOLAIRE	D. JAVANAUD	R. BOURGUIGNON - CH. GOILLOT CH. HUSSON - B. LOEILLET -
BUREAU DE LA CAISSE DES ECOLES	D. JAVANAUD	R. BOURGUIGNON - B. LOEILLET PH. DESMACHELIER
LOISIRS - CULTURE SPORTS - ANIMATION	PH. DESMACHELIER	R. BOURGUIGNON - M. CHOLLET D. JAVANAUD - B. LOEILLET
INFORMATION ET COMMUNICATION	PH. DESMACHELIER	D. BARRIERE - P. BOUCHEIX CH. GOILLOT - CH. HUSSON - J. ZENOU
ELECTORALE	CH. GOILLOT	D. BARRIERE - R. BOURGUIGNON PH. DESMACHELIER
C.C.A.S.	CH. LANDEC	B. LOEILLET PH. DESMACHELIER

* CH. HUSSON nommée au titre de L'A.P.E.I
M. BLONDEAU nommé au titre du Club de l'Age d'Or.



Demande de subvention

Programme 1988 Hydraulique 2ème tranche

Lors du conseil municipal du 10 avril 1987, il avait été annoncé un projet de programme coordonné voirie-hydraulique, chemin piétonnier. Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de régler le problème de l'évacuation et de la régulation des eaux pluviales en provenance du Haut Boutron qui occasionnent des inondations dans l'agglomération principale.

Ces travaux ont été évalués à 366 780 F H.T. par la D.D.E. (435 000 F T.T.C.)

Le plan de financement suivant est proposé :

Subvention EPR 40% sur H.T.	146 712 F
Subvention Département 30% sur H.T.	110 034 F
Autofinancement y compris T.V.A.	178 254 F
	<hr/>
	435 000 F

Ce plan est approuvé par 8 voix pour et 5 abstentions.

5°) Ligne A.P.T.R.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un accord passé entre les 3 communes de BEYNES, PLAISIR et SAINT GERMAIN DE LA GRANGE, la commune de BEYNES a fait l'avance du déficit de la ligne APTR.

La part de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE dans le déficit pour la période du 4 août 85 au 31 décembre 1986 s'élève à 39 636 F 51.

La délibération pour le remboursement de cette somme à la commune de BEYNES est votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal précise que la ligne sera suspendue comme d'habitude pendant la période des vacances. Des solutions sont recherchées par les 3 communes pour voir sous quelle forme peut se confirmer ce service.

6°) Rémunération personnel temporaire

a) Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent de bureau dactylographe auxiliaire à temps complet pour le mois de juillet 1987.

b) Vu l'urgence du travail de voirie et de talutage, un employé de Monsieur SAINT YVES a été embauché temporairement pendant 3 jours. 2 autres jours sont prévus.

Délibérations adoptées à l'unanimité

7°) Fonds scolaire

Une dotation scolaire calculée sur la base de 10 francs par enfant scolarisé au 10 décembre 1986 soit 1860 F a été allouée.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cette dotation à l'achat de livres et de fournitures scolaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23 H 25

Monsieur le Maire devant s'absenter la parole est donnée au public par Monsieur DESMARCHELIER, 1er Adjoint.

Le Maire



Jean MAURICE



Le 1er juillet 1987

SÀINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

FLASH - INFORMATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Bulletin Municipal de Juillet/Août 1987 paraîtra et sera distribué pendant les vacances. En attendant, voici les informations importantes de dernière heure.

FLECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les élections de mai 1987 ont permis de compléter les effectifs du Conseil Municipal. De nouveaux adjoints ont été élus en séance publique le 19 juin 1987. Le tableau se présente maintenant comme suit :

Maire : Jean MAURICE

1er adjoint : Philippe DESMARCHELIER (information, animation)

2ème adjoint : Jacques SAINT-YVES (urbanisme et environnement)

3ème adjoint : Christiane HUSSON (finances et budget)

4ème adjoint : Danielle JAVANAUD (affaires scolaires)

CONSEILLERS : Michel BESEME, Christiane LANDEC, Renée BOURGUIGNON

Charles GOILLOT, Pierre BOUCHEIX, Marie-Thérèse

DRUAUX, Bernard LOEILLET, Martine CHOLLET, Dominique

BARRIERE, Jacques ZENOU

RENTREE SCOLAIRE

Prévisions actuelles des effectifs

En maternelle : 16 petits, 18 moyens et 26 grands

En primaire : 34 en CP, 19 en CE1, 29 en CE2, 30 en CM1, 24 en CM2

La décision de dédoubler 1 ou 2 classes sera prise à la rentrée, en fonction des effectifs définitifs.

Restaurant scolaire

Le Conseil Municipal a pris la décision de changer de fournisseur pour le restaurant scolaire, dès la rentrée. Le nouveau système sera d'une utilisation plus souple et permettra l'inscription des enfants au jour le jour au moyen de tickets. Ce traiteur fournit plusieurs établissements dont les écoles primaires de Jouars-Pontchartrain et de Méré depuis plusieurs années et leur donne toute satisfaction.

Transports scolaires

Les établissements secondaires seront desservis par des cars dont les arrêts et les horaires seront affichés en Mairie dès qu'ils seront connus.

TRANSPORTS : LIGNE DE CAR A.P.T.R.

(Sté HOURTOULE : ligne St Germain de la Grange - gare de Plaisir)

Evolution de la ligne

- a) 1er au 10 juillet 1987 : à titre expérimental, le service est maintenu avec des horaires modifiés qui seront distribués par la Sté HOURTOULE.
- b) du 1er septembre au 31 décembre 1987 : le service sera maintenu avec les mêmes horaires et les mêmes fréquences qu'au cours des 6 premiers mois de 1987.
- c) à compter du 1er janvier 1987 : la ligne sera très probablement supprimée à la demande de Beynes et Plaisir. De nouvelles solutions sont à l'étude, les décisions devraient être prises courant octobre 1987 après réunion des trois Maires.

Rappel de la situation financière

Après le retrait de Montainville, la ligne fonctionne en coopération avec les communes de St Germain de la Grange, Beynes et Plaisir. Le déficit d'exploitation pour l'année 1986 est de : 272 144,00 F. Il est couvert à 40 % par le Département et à 60 % par les trois communes, à raison de 60 % pour Beynes, 23 % pour Plaisir et 17 % pour St Germain de la Grange. En 1987, la subvention départementale ne sera plus que de 30%

INTERVENTION DES SAPEURS POMPIERS

Dorénavant, lors des interventions à caractère non urgent, telles que la destruction d'insectes, un avis de facturation vous sera présenté.

BIBLIOTHEQUE

Vous pourrez lire pendant toutes vos vacances : du 1er juillet au 4 septembre la bibliothèque sera ouverte chaque vendredi de 17 h à 19 h

AMICALE DE LOISIRS (A.L.E.)

Pour participer aux activités régulières de l'Amicale à la rentrée (gym, danse, aérobic, chorale...), inscrivez-vous dès maintenant auprès des responsables de la bibliothèque qui prendront vos inscriptions pendant leurs permanences.

PROCHAINE SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL :

VENDREDI 10 JUILLET 1987 à 20 H 30



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU DIX JUILLET MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT

La séance est ouverte à 20 h 47 sous la présidence de M. MAURICE, Maire
M. Philippe DESMARCHELIER assure le secrétariat de séance.

Conseillers présents : MM. DESMARCHELIER, GOILLOT, MAURICE, ZENOU
MMes BARRIERE, CHOLLET, JAVANAUD, LANDEC

Conseillers absents excusés :

Mme BOURGUIGNON ayant donné pouvoir à M. GOILLOT
Mme HUSSON ayant donné pouvoir à M. DESMARCHELIER
M. BESEME ayant donné pouvoir à M. GOILLOT
M. LŒILLET ayant donné pouvoir à MME CHOLLET
M. SAINT YVES ayant donné pouvoir à M. MAURICE

Conseillers absents : M. BOUCHEIX
Mme DRUAUX

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal a pouvoir de délibérer sur les points de l'ordre du jour.

- lecture du CR du Conseil du 19-6-87 par MME JAVANAUD, qui en assurait le secrétariat. Le Compte Rendu est approuvé par 13 voix.

Jury d'assises 1988 :

Tirage au sort des 3 électeurs de Saint Germain de la Grange appelés à constituer la liste préparatoire de la liste annuelle du jury.

Résultats du tirage :

Page 42 ligne 25 nul (pas de ligne 25)
Page 41 ligne 1 LOPEZ épouse PEREIRA anne Marie
Page 12 ligne 16 ERNOTTE Marc
Page 23 ligne 16 LEVY épouse BAUER Claudine

Délibérations :

Droit de préemption urbain (DPU) :

Application du droit de préemption urbain aux zones du ROS NAUJ 1 et NAUJ 2...
Adopté par 13 voix.

.../...

Convention fournisseur repas scolaires :

Exposé de MME JAVANAUD sur la fourniture des repas aux restaurants scolaires : remplacement du fournisseur actuel par la société LOCANDA de Méré (fournisseur des écoles de Jouars Pontchartrain et de Méré) pour les motifs suivants :

- prix inférieur
- livraison par le fournisseur

Le projet de convention qui entrera en application le 8-9-87 est adopté, sous réserve des modifications proposées en séance, par 13 voix.
Il est par ailleurs décidé de procéder à une étude actualisée des coûts de revient pour la Commune (personnel, fluide, amortissement du matériel, des bâtiments etc).

Réactualisation des tarifs scolaires pour l'exercice 1987-1988 :

- Repas cantine 16 F par enfant, pour inscriptions régulières
17 F par enfant, pour inscriptions occasionnelles
adopté par 13 voix.

- Garderie 9 F par enfant, par jour.
adopté par 13 voix

- Transport Maternelle et Ecole Elementaire
Le prix sera fixé pour la rentrée, après étude du prix de revient actualisé.

Indemnités d'adjoint :

Recours déposé au Tribunal Administratif par M. NAVEAU, pour le 4e trimestre 1986.
Par 12 voix et 1 abstention, Monsieur le Maire est "autorisé à défendre".

Informations ligne APTR St GERMAIN DE LA GRANGE-GARE DE PLAISIR :

M. MAURICE précise :

- prolongation du service jusqu'au 10-7-87
- nouvel horaire et nouvelles fréquences affichés en Mairie. Service sans participation financière de la Commune pour la période du 14-7-87 au 31-8-87. Le Conseil demande au Maire de se faire confirmer ce point.

- Pour la période du 1-9 au 31-12-87 proposition de M. MAURICE aux Maires de Beynes et de Plaisir de prolonger le service dans les conditions appliquées de Janvier à Juin 87.
- Un rendez vous des 3 Maires est prévu début octobre pour décider d'une solution nouvelle applicable à compter du 1-1-88 et compatible avec les nouveaux plans de transport de Plaisir et de Beynes, actuellement en étude.

Information démission MME DRUAUX :

Madame DRUAUX a envoyé au Maire le 2 Juillet confirmation de sa lettre de démission.
Cette démission deviendra effective à compter de la date d'accusé de réception qui va être notifié par le Maire, incessamment.

- La séance est close à 22 h 45.



Le Maire

Jean MAURICE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - 23 JUIN 1987

Etaient présents : Mmes BOURGUIGNON - CHOLLET - JAVANAUD - CHANCIBOT-
LAMALLE - LERMITE - PELLE
M. MAURICE - SAINT YVES - ZENOU - AYEL - BARRAS - BAUER -
BOLJEVIC - BOURDON - HOT - LAINE - LECOENT - HAVÉAU - PÉRIER-
SCHUEHMACHER - SEBÉDIO - THORON.

ORDRE DU JOUR :

- Projet lotissement "Le Village" et équipements collectifs
- Programme coordonné voirie-hydraulique CV1
- Périmètre d'aménagement

I - Projet lotissement "Le Village" et équipements collectifs

Exposé de la situation du lotissement

L'aménagement nord comprendrait : un lotissement (26 à 31 maisons)
un terrain de sports
un cimetière.

Le lotissement nous permettrait de :

- réaliser un terrain de sports
- reclasser les feeders de gaz (coût partagé entre les propriétaires, l'aménageur et GDF)
- aménager un accès vers le terrain de sports et le cimetière.

Le cimetière est financé par le contrat régional (subvention de 85%)

La participation de l'aménageur serait de 1 200 000 F pour la commune, qui se décompose comme suit :
400 000 F pour l'aménagement du terrain de sports
600 000 F pour les feeders GDF
200 000 F pour la voirie

De nombreuses questions sont posées :

- la commune a-t-elle besoin d'un nouveau lotissement ?
- Pourra-t-on accueillir les nouveaux habitants (scolaire, station d'épuration - restaurant scolaire) ?
- Quelle taille la commune doit-elle avoir ?
- A-t-on d'autres possibilités de financer un équipement sportif ?
- L'implantation d'une zone artisanale n'est-elle pas un meilleur moyen de financer les projets de la commune ?
- les équipements sportifs devraient être un moyen de rapprocher le haut et le bas du village ;
- A-t-on pensé à des équipements socio-culturels ?
- Un autre terrain (Phénix) est disponible. N'y aurait-il pas une possibilité de l'acquérir ?

Aucune décision ne sera prise avant l'automne, au plus tôt, et la commission se réunira à la rentrée pour étudier de nouveaux ces projets.

.../...

II - PROGRAMME COORDONNE

Ce programme porte sur le Cl (ex CVI) axe NEAUPHLE - BEYNES

Il se décompose en trois parties :

- 1- voirie
- 2- hydraulique
- 3- chemin piétonnier

Différentes subventions sont demandées pour réaliser ce programme ;
en voici un tableau :

	<u>Coût H.T.</u>	<u>Subventions</u>	<u>Part de la commune</u>
<u>Voirie</u>	2 900 000 F	2 030 000 F (70%)	870 000 F
<u>Hydraulique</u>	1 000 000 F	650 000 F (65%)	350 000 F
<u>Chemin piét.</u>	338 000 F	169 000 F (50%)	169 000 F
	4 238 000 F	2 849 000 F	1 389 000 F + T.V.A.

III - PERIMETRE D'AMENAGEMENT

Le périmètre d'aménagement n'est abordé que rapidement vu l'heure tardive
et nous prenons date pour former un groupe de travail.

Y participeront : Mmes CHOLLET - PELLE - LAMALLE - CHANCIBOT
M. MAURICE - AYEL - ENGELSTEIN - NAVEAU (représentant de
l'A.L.P.E.)





Animation

APRES UNE CARRIERE BIEN REMPLIE MADAME CHOMET PREND SA RETRAITE D'INSTITUTRICE

Le samedi 27 Juin à 11h 30 dans le préau du groupe scolaire où se tenait l'exposition des travaux des élèves, s'est déroulée une cérémonie d'Au revoir bien sympathique.

Madame CHOMET, Institutrice très appréciée, exerçant depuis des années à St Germain-de-la-Grange en classe de CE1; termine sa carrière scolaire ayant fait valoir ses droits à la retraite. Elèves et parents, membres du Corps Enseignant et du Conseil Municipal l'ont chaleureusement entourée au cours de la réception organisée par la Municipalité. Monsieur le Maire retraça brièvement les étapes importantes de sa vie professionnelle, notamment ses débuts au Maroc, son expérience pédagogique auprès des jeunes handicapés à Montfort et sa longue participation à l'épanouissement des jeunes du CE1 à St Germain-de-la-Grange.

Monsieur le Maire exprime les remerciements et la reconnaissance de tous ceux petits et grands qui ont bénéficié des compétences et du dévouement de Madame CHOMET. Après avoir formulé des vœux pour une retraite paisible et savante, Monsieur le Maire a remis à Madame CHOMET un choix d'albums et de livres qui contribueront à apaiser la fringale de lecture de notre vaillante Institutrice.

" Ce n'est qu'un Au Revoir", car Madame CHOMET nous a promis de revenir souvent en VOISINE, depuis Neauphle-le-Château où elle continue de résider.

MARIAGE DE Melle DOHIN Antoinette

Le mariage de notre agent de bureau dactylographe, Mademoiselle DOHIN Antoinette a été célébré en la Mairie de VILLIERS-SAINT-FREDERIC, le samedi 27 Juin 1987.

Quand vous vous présenterez à l'accueil, vous aurez devant vous la même personne avec le même sourire, mais qui portera un nom différent : Madame BONNE.

Nous la félicitons et nous lui adressons tous nos meilleurs vœux de bonheur ainsi qu'à son jeune époux.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945 A SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

Cette Commémoration unissait ce vendredi 8 Mai 1987 de nombreux habitants de notre commune et des Communes voisines : Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château et Villiers Saint-Frédéric. Ils répondaient à l'appel du Président Schneider de l'Union Nationale des Anciens Combattants et à l'invitation de Mr Maurice, Maire de Saint-Germain-de-la-Grange.

Peu avant 11h de nombreuses personnalités et les délégations d'Anciens Combattants des 4 Communes avec leurs drapeaux se rassemblaient dans la cour de la ferme de Monsieur Saint-Yves qui avait aménagé pour la messe du souvenir, une grange accueillante, fleurie et décorée avec beaucoup de goût par le propriétaire avec l'aide de Mesdames Malot, Martin et Troizier et le concours de la Sté SILVAL.

A 11h débutait la Messe célébrée par le Père Godard, curé de Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Saint-Germain et Villiers, pour les Anciens Combattants et victimes de guerre des 5 Communes réunies.

A 12h le cortège avec en tête les drapeaux des délégations, suivis des personnalités civiles et militaires et des habitants des 4 communes, se rendaient au Monument aux Morts tout proche. On notait la présence du Président Schneider de l'U N C, de Monsieur J.L. Fanost Maire de Jouars Pontchartrain et Conseiller Régional, Monsieur Bernard Maire de Villiers, Monsieur le premier Adjoint de Neauphle, le Commandant Saint-Cyr, représentant le Colonel de Lanlay du 5e Régiment d'Infanterie de Frileuse et de nombreux membres des 4 Conseils Municipaux.

Les Honneurs furent rendus par un détachement du 5e R.I. et une délégation du Corps de sapeurs-pompiers de Plaisir. La Cérémonie ponctuée par les sonneries réglementaires, comportait une remise de décorations et fut suivie d'une courte allocution de Monsieur Maurice Maire et du Président Schneider.

A l'issue de la Cérémonie, le Cortège se rendit au Groupe Scolaire pour la réception traditionnelle organisée par la Municipalité.



8 MAI 1987

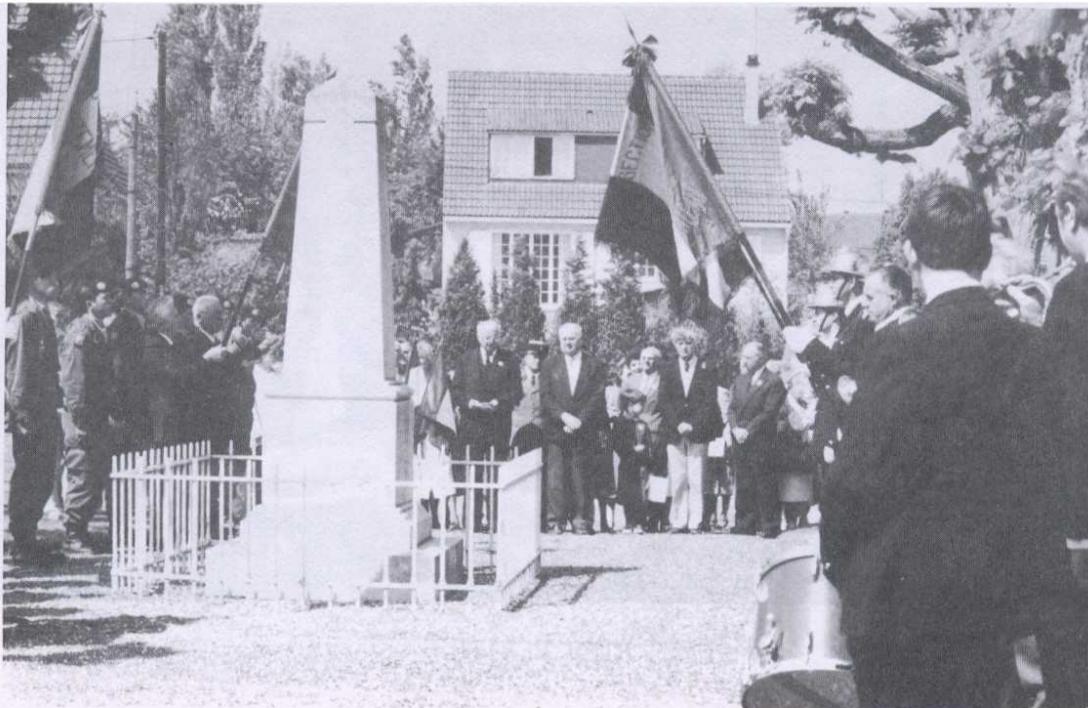


- les Pompiers

- notre porte-drapeau

Mr MOLIVIER

- le détachement du 5em R.I.



Cérémonie au monument aux morts



LE RALLYE DU 17 MAI 1987



LES GAGNANTS



UN REPAS BIEN MERITE



Les membres du Club " L' AGE D' OR tiennent à remercier les membres actifs et dévoués du C.C.A.S. et la municipalité pour la très agréable sortie à Paris du 20 Mai 1987 . Après un bon et joyeux repas, la journée s'est poursuivie par un beau spectacle : l'opérette . FANDANGO donnée à l'Elysée Montmartre. C'est une date qui restera dans le souvenir de chacun.



· Le stand de l'AGE D'OR à la fête du village .



13 JUIN 1987



Les Médaillés du Travail



Madame LAMPROIE reçoit le diplôme de la Medaille de la Famille Française



Le 13 Juin 1987, au cours d'une réception en mairie, Monsieur MAURICE, Maire a remis les diplômes commémorant la Médaille d'Honneur du Travail, aux bénéficiaires suivants, auxquels nous adressons toutes nos félicitations :

MÉDAILLE D' ARGENT (20 ans)

Mesdames BEAUVALET Nicole, GATTI Reine, PEYRAT Monique.
Monsieur AVEL Jean, Monsieur MILLOT Roland.

MÉDAILLE DE VERMEIL (30 ans)

Monsieur FROGET Marcel.

DIPLOME DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

La médaille d'argent de la FAMILLE FRANCAISE a été decernée à Madame LAMPROIE Denise afin de rendre hommage à son mérite et de lui témoigner la reconnaissance de la Nation.



13 JUIN 1987

LA FETE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

"FETONS SOUS LA PLUIE...."

C'était malheureusement le titre de la dernière "production" de l'Amicale pour l'année 1987. Eh oui ! la fête du village proposée et organisée comme chaque année par l'Amicale des Loisirs (A.L.E.), s'est déroulée sous les parapluies.

Heureusement, grâce à l'amabilité et la compréhension de Monsieur SAINT-YVES la fête a pu se dérouler dans une superbe grange, bien appropriée. Merci !

Les stands habituels ont attiré la foule habituelle des enfants. On remarquait aussi les stands des autres associations invitées par l'Amicale, tels que :

- LE CLUB DE L'AGE D'OR où "brillaient" nos anciens et leurs travaux toujours appréciés. Espérons qu'ils ont pu satisfaire toutes les demandes.
- LE CLUB DES JEUNES, récemment créé s'est fait remarquer par son dynamisme. Nul doute qu'ils aient "accroché" de nombreuses adhésions.
- Monsieur GOILLOT présentait le projet de communications entre Mairie et Administrés par réseau MINITEL.

Et puis sur la scène, merveilleusement décorée par Catherine NAVEAU dont il faut saluer le goût et le talent, le spectacle "AMICALE" :

Tout d'abord, la section gym enfant du Club Sportif qui, malgré la hâte de la préparation a pu démontrer que l'équipe des tout jeunes (qui a d'ailleurs ramené sa première coupe), a bien progressé sous la houlette de son animatrice dynamique, Madame DOLLE.

La danse des tout petits et des plus grands, présentée par Isabelle, l'aérobic par Claudie, ont aussi fait apprécier l'esthétique des mouvements.

Mais la fête était placée sous le signe des Iles. En ce qui concerne l'eau et le peu de terre sèche, nous étions tout à fait dans le ton, seul le soleil manquait, mais une petite portion de celui-ci nous a été proposée par une charmante danseuse antillaise.

Dans le même temps, la formidable équipe du bar, animée par l'infatigable DEDE, permettait de déguster punch et repas, préparés par les amis antillais des Clayes-sous-bois. L'orchestre, lui-même antillais, a eu bien des soucis avec une sonorisation installée au pied levé, qui malheureusement n'était pas à la hauteur.

La soirée dansante s'annonçait chaude, malgré le temps. MICHEL, le disquerokey, allait encore faire des miracles pour créer une ambiance qui plaise au plus grand nombre.

Madame LAMPROIE reçoit le diplôme de la Médaille de la Famille Française



LA FETE DE St GERMAIN-DE-LA-GRANGE:.



Les dynamiques de l' aërobic .



Les "plus belles girls" d'Isabelle.



LA FETE DE St GERMAIN-DE-LA-GRANGE .



Le stand de la loterie .



On tire " les heureux gagnants " de la tombola de la Caisse des Ecoles.

La fête continue.....

Mais pour commencer cette soirée dansante, quelle surprise ! On nous annonçait JEANNE MAS en personne ! Etait-ce possible ? C'était à s'y méprendre. Qui se cachait sous l'apparence de Jeanne Mas ? Aurore CHOLLET, accompagnée à l'orgue par Stéphanie MORVAN, à la batterie par Nathalianne CHOLLET, à la guitare par Delphine MORVAN et Frank ZENOU. C'était superbe et, il faut le signaler, eux-même avaient tout réglé. Il y a du talent dans ce village !

Malgré ce mauvais temps, la fête a été un succès, même financier (environ 4 000 F de bénéfice). C'est beaucoup moins que les autres années, mais tout de même inespéré par un temps pareil.

Grâce à tous ceux qui ont bénévolement participé à l'organisation (impossible de les citer tous, ils se reconnaîtront).

Ce 17 juin 1987 restera encore comme un beau souvenir. Des photos ont été prises que vous pourrez voir auprès de la Présidente de l'Amicale : Martine CHOLLET.

N'oublions pas de saluer aussi la soirée du vendredi 16 juin, qui proposait une prestation de la chorale de St Germain de la Grange et Chambourcy, sous la direction d' Emmanuel PLEINTEL, qui a ensuite accompagné au piano une chanteuse professionnelle absolument remarquable : Agnès HEIDMANN. Le public faisait défaut, c'est bien dommage devant une telle qualité.



CAISSE DES ECOLES. La souscription a remporté un grand succès. Il y eut de nombreux gagnants lors de la tombola rendue possible grâce aux généreux donateurs que nous remercions encore.

La fête du 14 Juillet a été célébrée comme de coutume. Une cérémonie du souvenir rassembla les habitants et élus au monument aux morts de Saint-Germain-de-la-Grange. Tous se retrouvèrent ensuite, salle du Conseil, pour la réception traditionnelle.



HISTOIRE DE ST GERMAIN DE LA GRANGE ET DES COMMUNES LIMITROPHES.

NEAUPHLE- LE- CHATEAU a eu, et a toujours une grande importance pour les habitants de St Germain-de-la-Grange, qui dependent de cette ville pour la Poste, la Perception, l'Eglise.

Je remercie Monsieur Marc LEROY, ancien Président du Syndicat d'initiative de Neauphle-le-Château qui m'a fourni de très intéressants renseignements sur l'Histoire de Neauphle-le-Château.

La découverte, au XIXe siècle de nombreuses haches en silex taillé, prouve une présence humaine dès l'époque néolithique (2500- 2000 av J.C.). Les premiers Celtes arrivés d'outre- Rhin entre 1000- et 500 s'établissent dans les bourgs fortifiés sur des éperons naturels. Délaisées après 500 pour des établissements en plaine, ces citadelles renaissent après les grandes invasions des Germains (113-100). Telle est l'origine de Neauphle, qui en Celte veut dire "Temple Neuf" Il est possible que celui de Neauphle se soit dressé à l'extrémité du promontoire, non loin de l'église actuelle.

Devant les grandes invasions des Germains, des Francs et des Alamans en 253-57, les populations effrayées érigent en hâte des fortifications autour des cités. Les forêts regagnent du terrain engloutissant villes et sanctuaires (restes Gallo Romains près de la table de Ste Appoline). Entre temps, notre région est évangélisée. Survient au IX siècle Saint Nonus (NOM) dont le rayonnement s'étend à travers tout le Val de Gally . A cette époque Neauphle, qui semble avoir possédé une église dès le milieu du IV siècle fait partie de l'archidiaconné du Pinserais (Poissy) dans le vaste diocèse de Chartres dépendant alors de l'archevêché de Sens. Les Capétiens contrôlent notre région en 950 et Neauphle ne quittera plus le domaine royal. Le pouvoir local passe aux châtelainies dont le rôle militaire défensif est évident dès la fin du Xe siècle, grâce aux fortifications restaurées qui entourent à nouveau les cités après les invasions normandes. Les châteaux, nouvellement édifiés sur une " motte " artificielle comme à Neauphle, en bois, puis en pierre (fin du XI e siècle) de forme carrée, puis ronde (Neauphle, Montfort, Meurepas) sont confiés par le Comte à un homme capable, qui, tout en demeurant vassal, devient de fait seigneur héréditaire.

L'étendue de la châtelainie est variable, mais les châteaux sont en général groupés à 8- 10 Kms les uns des autres. Pour que la protection soit efficace, il faut que le châtelain puisse chevaucher à travers tout son territoire. C'est alors qu'apparaît la puissante famille des Seigneurs châtelains de Neauphle, barons du royaume et "homme lige" tenant leur fief du Roi et admis dès le XIe siècle parmi ses familiers. Leur sceau présente dès l'origine, l'aigle et le lion " rampant à dextre". De Simon Ier en 1052, issu des Gometz, seigneurs de Versailles et de Bazainville, jusqu'à Simon VI, mort sans postérité vers 1250, sept générations successives dirigent Neauphle, parmi lesquelles on remarque Simon II, excommunié pour adultère en 1092 par Yves, évêque de Chartres et qui défend victorieusement Neauphle en 1097 contre le roi d'Angleterre Guillaume II Le Roux.

..... /



Histoire de Saint-Germain-de-la-Grange et des communes limitrophes, suite:

Simon III, connétable de France (mort vers 1150), constructeur en 1118 de l'église actuelle de Neauphle et fondateur la même année avec Eve, sa femme, de l'importante Abbaye cistercienne des Vaux-de-Cernay dans la vallée de Chevreuse, que lui-même et ses successeurs combleront de bienfaits et où plusieurs se feront inhumer; il reconstruit le château, ruiné en 1125 par Louis VI-le-Gros. au cours d'une de ses campagnes de reconquête du domaine royal en Ile-de-France ;
Simon IV, également Connétable de France (mort en 1220) qui part en Palestine en 1202 avec Simon IV de Montfort après avoir tué son rival Simon-de-Maurepas et fait amende honorable.

(à suivre)

Ph : DESMARCHELIER

ENVIRONNEMENT

Nous avons la chance d'habiter dans un village calme qui a conservé un caractère rural. Afin que chacun puisse préserver sa tranquillité, nous vous rappelons que L'UTILISATION DES TONDEUSES ET DES TRONCONEUSES EST INTERDITE LE DIMANCHE APRES-MIDI ET LES JOURS FERIES.

Informations pratiques



Directeur : Docteur Saint-Paul

Centre Départemental
de Transfusion Sanguine
et d'Hématologie de Versailles
Centre Hospitalier

COLLECTE DE SANG A SAINT GERMAIN-DE-LA-GRANGE

LE MARDI 18 AOUT 1987
de 16H30 à 19H30

dans le Groupe Mobile

Près de la Mairie

D'AVANCE MERCI !



CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE VERSAILLES
(Yvelines - Val d'Oise)

CENTRES D'INFORMATION

CENTRE DE VERSAILLES, 40, avenue de Paris

Tous les mercredis de 14 h à 17 h ou par téléphone au 3951 14 57

CENTRE DE PONTOISE

Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville

17	SEPTEMBRE	1987	de 14 h à 17 h
19	NOVEMBRE	1987	de 14 h à 17 h
14	JANVIER	1988	de 14 h à 17 h
17	MARS	1988	de 14 h à 17 h
19	MAI	1988	de 14 h à 17 h

CENTRE D'ENGHEN

Hôtel de Ville, avenue du Général de Gaulle

15	OCTOBRE	1987	de 14 h à 17 h
17	DÉCEMBRE	1987	de 14 h à 17 h
18	FÉVRIER	1988	de 14 h à 17 h
14	AVRIL	1988	de 14 h à 17 h
16	JUIN	1988	de 14 h à 17 h

CONSULTATIONS GRATUITES sur toutes les questions que vous pouvez vous poser, à l'occasion du règlement d'une succession, de l'acquisition d'un bien immobilier, d'un apport en Société... ou tout autre aspect de la pratique notariale.

TRANSPORT CAR



LIGNE 27.05 St GERMAIN DE LA GRANGE - BEYNES - GARE DE PLAISIR



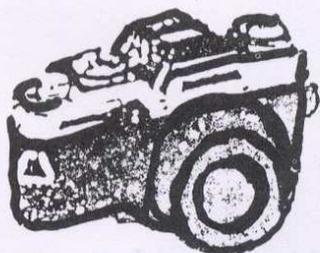
HORAIRES DES VACANCES DU 13 JUILLET AU 31 AOUT 1987

N° DE LIGNE	: 02	05	02	05	02	05	05	05	02	02	05	
Chatron	:	5.40	6.20	6.30	7.04	7.19	8.00					
St germain de la Gr.	:	5.42	6.22	6.32	7.06	7.21	8.02					
Les Chênes 1	:	5.24	5.45	6.25	6.35	7.09	7.24	8.05	8.40		17.00	
Les Chênes Accacias	:	5.25	5.46	6.26	6.36	7.10	7.25	8.07	8.41		17.01	
Les Saules	:	5.26	5.47	6.27	6.37	7.11	7.26	8.08	8.42		17.02	
Les Chênes 2	:	5.27	5.48	6.28	6.38	7.12	7.27	8.09	8.43		17.03	
REMOUVEAU	:	5.28	5.49	6.29	6.39	7.13	7.28	8.10	8.44	9.42	13.42	17.04
4 PIGNONS monument	:								9.44	13.44		
4 PIGNONS Frileuse	:	5.30	5.51	6.31	6.41	7.15	7.30	8.13	8.47			17.06
4 PIGNONS Ecoles	:	5.33	5.53	6.33	6.43	7.18	7.33	8.16	8.50			17.09
4 PIGNONS c. commercial	:	5.35	5.55	6.35	6.45	7.21	7.36	8.18	8.52			17.12
GARE PLAISIR GRIGNON	:	5.50	6.10	6.50	7.01	7.35	7.50	8.28	9.05	9.50	13.50	17.20

N° LIGNE	02	05	02	02	05	05	02	05	02	05	02	05
PLAISIR GRIGNON	5.55	7.55	10.07	14.07	16.37	17.25	17.55	18.10	18.25	18.55	19.10	19.40
4 PIGNONS c commercial					16.47	17.35	18.05	18.19	18.34	19.03	19.20	19.50
4 PIGNONS Ecoles					16.49	17.38	18.08	18.21	18.36	19.05	19.22	19.52
4 PIGNONS Frileuse					16.51	17.40	18.10	18.25	18.39	19.08	19.24	19.54
4 PIGNONS monument	6.05	8.00	10.13	14.13								
LE REMOUVEAU	6.07	8.02	10.15	14.15	16.54	17.43	18.12	18.26	18.43	19.10	19.28	19.58
LES CHENES 2	6.09	8.04			16.57	17.45	18.13	18.27	18.45	19.12	19.31	20.00
Les Saules					16.58	17.46	18.14	18.28	18.46	19.13	19.32	20.01
Les Accacias					16.59	17.48	18.15	18.29	18.47	19.14	19.33	20.02
LES CHENES 1	6.10	8.05			17.00	17.49	18.16	18.30	18.48	19.15	19.34	20.03
St Germain de la Gr.	6.13	8.07				17.51	18.18	18.32	18.50	19.17	19.36	
Chatron	6.15	8.10				17.54	18.20	18.35	18.53	19.20	19.39	

LA MUNICIPALITE ET L' A . L . E . organisent

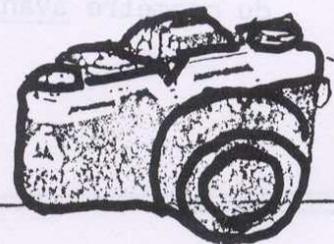
une exposition PHOTO qui aura lieu
salle Jules GOHARD en Octobre 1987 .



Thème : " LES VACANCES " (Hiver- Eté)
Photos : en noir et couleurs .

Avos appareils....! Le temps passe vite.

UNE EXPOSITION D'APPAREILS ANCIENS
aura lieu à la même date, c'est l'occasion de visiter les greniers !





ETRE INSTITUTEUR UN METIER, UNE MISSION

VOUS POUVEZ DEVENIR INSTITUTEUR

LES ACTIVITÉS

De l'école maternelle au cours moyen, l'instituteur doit aider ses élèves à acquérir la maîtrise progressive des connaissances fondamentales et favoriser chez eux la conquête de l'autonomie, de la maturité et de l'équilibre physique, affectif et intellectuel.

Son travail, en plus de l'enseignement proprement dit (27 heures), comprend une part importante de préparation des activités de la classe et de recherche de documentation.

L'instituteur participe également à des réunions avec les autres enseignants.

Il a enfin de nombreux rapports avec les parents d'élèves et tous les partenaires de l'école.

LES QUALITÉS NÉCESSAIRES

Outre un bon équilibre et les qualités intellectuelles nécessaires pour maîtriser son enseignement, l'instituteur doit également posséder le sens de la créativité, de la rigueur et de l'effort.

Il doit susciter en permanence l'intérêt de ses élèves et adapter son enseignement à chacun.

La diversité de ses fonctions réclame de la part de l'instituteur un engagement professionnel et social au service des enfants qui seront les citoyens de l'an 2 000.

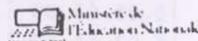


Conception C.A.S. - Photo Jacky Guimard - Imp. Roger Lajoux, 68160

VOUS AVEZ MOINS DE 40 ANS

VOUS AVEZ UN DEUG OU UN TITRE EQUIVALENT

RENSEIGNEZ-VOUS A L'INSPECTION ACADEMIQUE DE VOTRE DEPARTEMENT



TOURNEE GENERALE DE CONSERVATION CADASTRALE ET DES MUTATIONS

AVIS AUX CONTRIBUABLES

- si des changements sont intervenus dans votre vie familiale (naissance d'un enfant, charge d'un ascendant),
- si vous avez effectué des travaux d'agrandissement et d'amélioration dans votre maison d'habitation,
- si vous avez changé d'adresse,

Nous vous invitons à le signaler en Mairie avant le passage du contrôleur ou du géomètre avant le 31 août mil neuf cent quatre vingt sept.

ETAT CIVIL



NAISSANCES : Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

Cecile Marie PERUCHO Née le 9 Avril 1987

Vincent Gilbert RAINOT Né le 1 Juin 1987

Vanessa Anna Lydia RICHE Née le 5 Juin 1987

Melissa Lucienne Roberte BROUCKER Née le 27 Juin 1987

Marie- Cécile Elodie Emilie VAR Née le 8 Juillet 1987

MARIAGES : Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés.

Pierre Georges Alfred COLLET et de Brigitte RENAUD le 16 Mai 1987

Pascal Jean Louis ROY et de Sylvie Madeleine PEIFER le 13 Juin 1987

DECES : Nous présentons nos condoléances aux Familles.

M. MARC Michel André décédé le 5 Mai 1987

Me veuve BOSSARD Marie-Louise décédée le 18 Mai 1987



Jeunes... mais déjà sérieux!



Après les efforts.....et la coupe : les sourires!!



86-87: UN BON CRU POUR L'A.S.S.G.

La coutume veut que chaque fin de saison soit ponctuée par un bilan pour présenter au mieux la vie du CLUB SPORTIF.

Cette année la palme revient à la section de gymnastique. Voilà une section dynamique, encadrée par Madame DOLLE, accompagnée cette année par Madame TORCHY, composée d'un effectif constant, motivé, consciencieux et discipliné. Ces qualités intrinsèques se sont exprimées lors d'une rencontre amicale organisée par nos homologues de la Queue-les-Yvelines dont le trophée mis en jeu est revenu à nos équipes. Pour y avoir assisté et recueilli les impressions de fin de rencontre, je puis vous assurer que la prestation de nos gymnastes a été très remarquée.

Remercions à cette occasion les jeunes filles qui spontanément se sont occupées des enfants lors de cette rencontre. Leur participation active est indispensable car elle constitue un formidable relais pour le développement de notre CLUB.

Un dernier BRAVO à la section gymnastique et rendez-vous à la rentrée avec un nouveau matériel et d'autres ambitions.

P.S.: Bon rétablissement à PIERRE et à bientôt sur les tapis.

LE KARATE : c'est parti.....

Là encore le CLUB SPORTIF bénéficie d'un encadrement de haut niveau. La section a accueilli cette année une dizaine d'enfants et du bon travail a pu être engagé.

Le groupe "ADULTES" a enregistré, en cours d'année, l'inscription de jeunes sportifs venant de PLAISIR, ce qui a permis aux sociétaires de notre commune d'évoluer dans des conditions optimales.

La section Boxe Américaine poursuit son chemin et ce, malgré l'année sabbatique de son principal manager.

La section Football a accueilli tout au long de l'année un effectif certes réduit mais suffisant pour faire une animation centrée sur l'initiation et le jeu. Cette discipline est appelée à se développer dans les années à venir lorsque les infrastructures seront disponibles.

La 4e ronde cycliste organisée par l' A.S.S.G. a rassemblé, comme à son habitude, les meilleurs coureurs du département. Il est indiscutable que cette manifestation a un retentissement qui dépasse les frontières communales et permet de rappeler les efforts que nous menons pour le sport.

Avant de conclure, le CLUB SPORTIF remercie Tous ceux et celles qui ont donné de leur temps pour participer activement. Ceci est important et nous ne cesserons de répéter, que le développement du sport est avant tout une entreprise communautaire.

Bonnes vacances et n'oubliez pas le premier des 10 commandements du Sport Loisir:

- Pour ton bien-être et ton plaisir à tout âge, au sport t'adonneras.

Georges BARRAS

Amicales

AMICALE DE LOISIRS ET D'EDUCATION ET TERRAIN DE LA GRANGE 78640

LA SAISON 86/87 EST FINIE, VIVE 1988.

Pendant les vacances, vous pouvez déjà vous inscrire aux activités proposées par l'Amicale, pendant les permanences de Bibliothèque :

chorale,
danse enfants,
aérobic,
gym adultes,
tir à l'arc,
ping-pong.....

Et si vous avez d'autres idées ou envies, nous essaierons d'organiser les activités que vous souhaitez.

Pour en savoir plus sur l'Amicale, venez le 14 septembre à la réunion du "conseil d'administration" 20 h 45 salle Jules Gohard : nous préparerons la saison 1988 et la prochaine Assemblée Générale du 18 septembre

L'Amicale et l'animation de notre village est ce que vous souhaitez en faire.
D'ici là, bonnes vacances et à bientôt.

L'Amicale de Loisirs et d'Education
de St Germain de la Grange

PHILDAR

M^{me} Chancibot



2, route de Saint Germain

Le Pontel

78640 Villiers Saint Frédéric

34.89.41.64

CHRISTIANE ROZ

Spécialistes Coupe Brushing - Sains Diasthétiques

Salon du Pontel

2, rue de Saint Germain

Villiers-Saint-Frédéric

78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU -- ☎ 34 89 90 91



La Bibliothèque ne prend pas de vacances !!!

En juillet et août, elle reste ouverte tous les vendredi de 17 à 19 heures.

Profitez-en pour venir vous inscrire, il ne vous en coûtera que 60 F pour l'année 1987, et cette inscription permettra à toute votre famille (petits et grands) de profiter des 3 000 volumes mis à votre disposition.

La Bibliothèque est facile à trouver : dans le bâtiment de la Mairie.

Dès la rentrée scolaire, elle reprendra ses horaires habituels :

le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30

le vendredi de 16 h 45 à 19 h (dès la sortie de l'école primaire, pratique pour les enfants et ceux qui ne rentrent pas trop tard)

le samedi de 11 h à 12 h (pour tous ceux qui n'ont pas pu venir aux autres permanences)

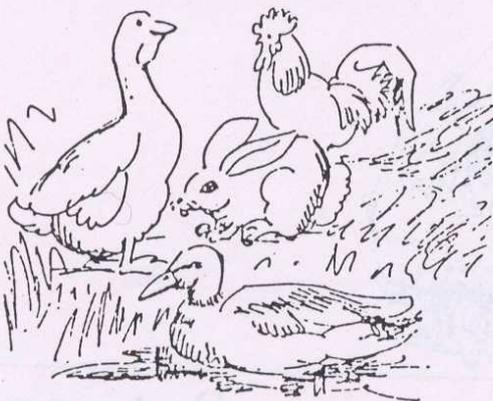
Et si vous avez quelques heures de libres, rejoignez l'équipe qui anime la Bibliothèque : le travail ne manque pas, la bonne humeur non plus !

Bonnes vacances et bonnes lectures à tous.

VENTE

AUX PARTICULIERS

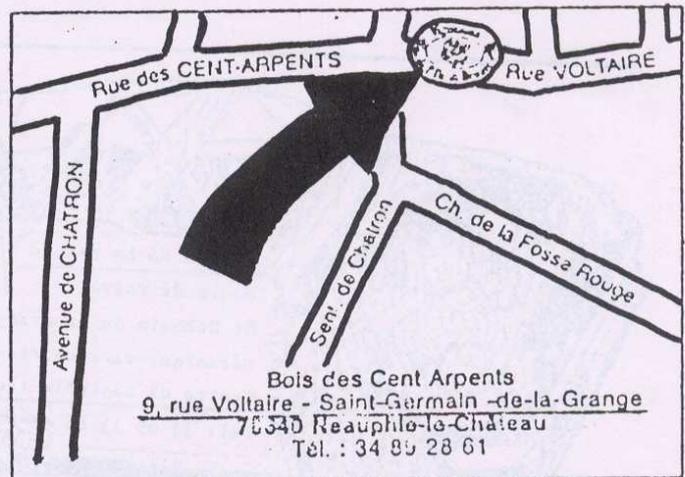
CHARCUTERIE · GIBIER · VOLAILLE



Face aux écoles,
Rue de la Mairie.
C'est un professionnel.
De la vraie marchandise.
Ouvert le VENDREDI
Toute la journée.

TEL 34 89 61 20

Venez c'est à côté :



PETITES ANNONCES

Vends : Table de cuisine ronde blanche, pieds en inox.
Prix : 600 F Tel: 34.89.49.49.M. CAMANDE.

Garderai enfant a partir de septembre
Me DUDAL Brigitte. 3 Allée du Vexin. St Germain-de-la-Grange.
78640 Tel: 34.89.57.97.

→ OBJETS ENCOMBRANTS

Le ramassage des objets encombrants aura lieu le:
MARDI 22 SEPTEMBRE 1987.

Les personnes intéressées devront déposer les ferrailles sur le trottoir
le lundi 21 SEPTEMBRE 1987 DANS LA SOIREE.

Nous vous rappelons que le ramassage des objets encombrants a lieu le
4eme MARDI DE CHAQUE TRIMESTRE CIVIL.



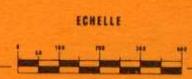
Boulangerie Pâtisserie

SPECIALITES
Pains Spéciaux
Gâteaux Glacés

Michel
GUILBOT 489.00.50

20 Place du Marché NEAUPHLE LE CHATEAU

ST GERMAIN DE LA GRANGE



Marque déposée © Mars 84 - Imp. B.N.C.

APOLLINAIRE (RUE)	04	PASCAL (RUE)	02
ARAGO (RUE)	02	PASTEUR (RUE)	02
BAS CHATRON (RUE DU)	03	PLAISIR (RUE DES)	03
BAUGELAINE (RUE)	03	PUSIATYERS (ALLEE DES)	03
BEAUCO (ALLEE DE LA)	03		
BOISLAU (RUE)	04		
BOURET (RUE PAUL)	03		
BREI (ALLEE DE LA)	03		
BROUYERS (RUE LA)	04		
CERTS ARPENTS (RUE DES)	03	BAROTIERS (ALLEE DES)	03
COUPUREUX (ALLEE DES)	02	SAINT GERMAIN (RUE DE)	03-03-03
CORNELLE (RUE)	04	ST GERMAIN (RUE)	04
DETTILLIERS (ALLEE DES)	03	THIVERVAL (RUE DU)	03-03
DROVAIS (ALLEE DU)	02	TRAVERSIERE (RUE)	02
EGLIANTERS (CHEMIN DES)	03	VANNIERS (ALLEE DES)	03
		VALEIN (ALLEE RUE)	02
FAGOTIERS (ALLEE DES)	04	VOLTAIRE (RUE)	04
FORTAIS (RUE LA)	04		
HAUT BOUTRON (RUE DU)	03		
HUES (AVENUE VICIN)	02		
HUREPERS (ALLEE DU)	03		
ILE DE FRANCE (RUE DE L')	03		
LAMARTE (RUE)	04		
LAVANDIERS (ALLEE DES)	03		
LAVOISIER (RUE)	02		
LYE (RUE DES)	04		
MAINDROT (PLACE ALPHONSE)	03		
MAIRE (RUE DE LA)	03		
MAISONS BRULEES (CHEMIN DES)	03-04		
MARTELS (RUE DES)	04		
MARTELLS (RUE DES)	04		
MOULIER (RUE)	04-06		

CHEMINS RURAUX

CHEMIN RURAL N°1 DES MEU'ANTAIS	03
CHEMIN RURAL N°2 DE LA FONTAINE	01-02
CHEMIN RURAL N°3	01
CHEMIN RURAL N°4 DE BEYNES	02-02
A NEAUPHLE LE CHATEAU	02-02
CHEMIN RURAL N°5 DE L'AGUEUC	03-03
CHEMIN RURAL N°6 DE CREBATY A PLAISIR	02-03
CHEMIN RURAL N°7 AUX BOUFS	02-03
CHEMIN RURAL N°8	03
CHEMIN DU HARAS	03
CHEMIN RURAL N°9 DE NEAUPHLE	03
LE CHATEAU A THIVERVAL	03-04
CHEMIN RURAL N°11	03-04
DU FOND DU RU	03-04
CHEMIN RURAL N°12 DU CHAMP CALLOUX	04-06

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

AIRE DE COUSIN	04
CABINE TELEPHONIQUE	03
CABINE TELEPHONIQUE	03
ECOLE DE CHATRON	03
GRUPE SCOLAIRE	03
JULES GARAUD	03
MAIRIE	03
MONUMENT AUX MORTS	03
STATION DE PURIFICATION	03
ZONE INDUSTRIELLE	03

NEAUPHLE LE CHATEAU